Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20261110-DEL_20261110_03-DE

Publié le 18 novembre 2026

Séance ordinaire du 10 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le quatre novembre, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Rudy CARLIER, Chantal WAGON, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Amel SAIDI, Isabelle DOGIMONT, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX Mohamed GUENDOUZ, Freddy KACZMAREK, Walid TRARI

Absents ayant donné procuration : Anne-Cécile LEVRAY à Rudy CARLIER, Alexandra DANIELCZYK à Walid TRARI

Excusée : Françoise PLATEAU

Absents : Didier SZYMANEK, Eric ZELAZNY

Monsieur Rudy CARLIER a été désigné secrétaire de séance

3 - ADHESION A L'ASSOCIATION MISSION BASSIN MINIER

Madame LAUTRIE expose à l'assemblée que la Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais est une association créée en 2000. Elle a pour objet d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets de développement, d'aménagement du territoire, de valorisation patrimoniale et de transition territoriale.

Depuis 2012, avec l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO, la Mission Bassin Minier œuvre à la préservation, à la promotion et à la transmission de ce patrimoine reconnu et accompagne au quotidien les communes dans leurs projets locaux.

Depuis 2026, elle a décidé la création d'un collège dédié aux « communes du Bassin Minier Patrimoine mondial » afin de renforcer la voix des communes minières sur le territoire.

L'association est un appui pour accompagner la ville dans ses projets urbains ou paysagers, mettre à disposition des données, effectuer des mises en réseau, apporter un soutien technique à la rénovation des cités minières...

L'adhésion à la Mission Bassin Minier permettra à la commune de bénéficier de son expertise, de participer aux réflexions conduites à l'échelle du territoire et de s'inscrire pleinement dans les actions collectives menées en faveur du Bassin minier

La cotisation annuelle pour les communes comprises entre 5 000 et 10 000 habitants, le montant est fixé à 1 000 €. Les crédits sont suffisants au budget 2026.

Il est donc demandé à l'assemblée :

- D'approuver l'adhésion de la commune à l'association Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20261110-DEL_20261110_03-DE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s[illegible]portant

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve l'adhésion de la commune à l'association Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais ;

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de Séance

Rudy CARLIER

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE D'AU[illegible]
59950

Bernard CZECH